



HAL
open science

Introduction - La fabrique de la ville en transition

Michael Fenker, Isabelle Grudet, Jodelle Zetlaoui-Leger

► **To cite this version:**

Michael Fenker, Isabelle Grudet, Jodelle Zetlaoui-Leger. Introduction - La fabrique de la ville en transition. Quae. La fabrique de la ville en transition, Quae, pp. 7-12, 2022. hal-04368352

HAL Id: hal-04368352

<https://hal.science/hal-04368352v1>

Submitted on 31 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Fenker Michael, Grudet Isabelle, Zetlaoui-Léger Jodelle – « Introduction », in Fenker Michael, Grudet Isabelle, Zetlaoui-Léger Jodelle, dir. *La fabrique de la ville en transition*, Quae, 2022, pp. 7-12
Version papier et en ligne, <https://www.quae-open.com/produit/199/9782759235612/la-fabrique-de-la-ville-en-transition>

Introduction

Michael Fenker, Isabelle Grudet, Jodelle Zetlaoui-Léger

Au cours des vingt dernières années, l'institutionnalisation de la question du développement durable s'est opérée, en France comme dans d'autres pays, dans un rapport dynamique réinterrogeant les valeurs et les pratiques de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture. Le rôle majeur conféré aux milieux urbains pour répondre à des enjeux planétaires s'est traduit, dans le sillage du Grenelle de l'environnement organisé en 2007, par des politiques urbaines nationales et de nombreuses initiatives locales centrées sur la notion de « ville durable ». Cette expression désigne alors les ambitions de donner un ancrage territorial au développement durable, de dépasser les logiques sectorielles, d'articuler les échelles spatiales et temporelles, d'adopter une approche transversale des problèmes à traiter et des solutions à élaborer. Elle est basée sur l'idée que la construction de modes d'habiter plus soutenables passe par la prise en considération de manière holistique des questions d'emploi, de consommation, de déplacement, d'accès aux services, de « vivre ensemble », etc., depuis les espaces du quotidien.

Cet ouvrage analyse la manière dont les sphères politiques, professionnelles, médiatiques, citoyennes, scientifiques se sont mobilisées et ont interagi pour négocier la poursuite de tels objectifs. Il rend compte des tensions qui se sont manifestées entre une approche de la ville durable marquée par les logiques normatives et productivistes, et une autre fondée sur l'idée de sobriété et de capacité du citoyen-habitant à maîtriser la transformation de son cadre de vie. Dans un contexte économique très influencé par des logiques néolibérales, il interroge la notion même de « fabrique », qui s'est progressivement substituée dans les domaines de la transformation urbaine, depuis le début de ce troisième millénaire, à celle de production.

De la « ville durable » à la « ville en transition »

Les politiques et les actions publiques mises en avant par les collectivités locales françaises depuis la signature de la charte d'Aalborg en 1994, qui acte la responsabilité des villes vis-à-vis des enjeux environnementaux, témoignent selon certains travaux d'une désubstantialisation progressive de la problématique de la ville durable. Ce processus s'explique par la faible appropriation du concept par les corps professionnels et les élus (Emelianoff, 2015), et par le caractère peu opératoire de la notion (Forest, 2015) initialement associée à l'idée d'une interprétation différenciée en fonction des spécificités contextuelles de chaque ville. Dès la fin des années 2000, les premiers bilans de l'urbanisme durable en Europe ont mis en lumière de fréquents décalages entre les discours et les actions entreprises, entre les objectifs visés et ceux effectivement atteints. À travers l'analyse de la diversité des problématiques, des limites et des difficultés que soulève la mise en œuvre de la ville durable, émerge la compréhension qu'il s'agit là d'un projet de société en construction nécessitant des efforts sur le long terme. La notion même du développement durable est reconsidérée (Emelianoff et Levy, 2011).

Plusieurs cercles de réflexion déplorent en effet « l’ambiguïté sémantique » de l’expression (Hamman, 2012) et le manque d’objectifs précis et opposables des principes qui lui sont associés (Scarwell, 2010). Ces positions rejoignent d’autres critiques qui dénoncent le découplage entre la création de richesse économique et la réduction de la consommation des ressources (Bourg, 2013). Elles distinguent deux approches de la durabilité, l’une « faible », l’autre « forte », qui révèlent la difficulté à penser la prise en compte de la dimension environnementale dans un modèle économique global (Mager, 2015). Elles tendent à mettre en garde contre une possible substitution des ressources naturelles par du capital reproductible sous la forme de technologies (durabilité faible), qui viderait le principe de « durabilité » de sa substance. Cette évolution consacrerait une forme de marchandisation généralisée de la protection de l’environnement « où les prix témoign[erai]ent des coûts écologiques aussi bien que des autres coûts » (Caye, 2020). Or, comme le soulignent les travaux en économie écologique, la vision d’une exploitation régulée par les lois du marché des biens dits « naturels », du fait de leur caractère irremplaçable et de leur valeur incommensurable, souffre d’une ambivalence : elle est incompatible avec la responsabilité à préserver et à transmettre un stock de ressources constant aux générations futures, principe inscrit dans le rapport Brundtland de 1987. Ces analyses conduisent à récuser le terme de « développement » pour ne retenir que celui de « durable », dans la perspective de penser la transformation productive « à partir du sens du temps et de la construction de la durée et non à partir de la transformation de la matière et de l’évolution économique » (Caye, 2020).

Le rejet de l’idée d’une possible conciliation entre croissance économique et protection de l’environnement prend appui sur de précédentes remises en cause du modèle productiviste, notamment portées par le courant « technocritique » au tournant des années 1960-1970. Ce courant repose sur la différenciation entre les techniques « conviviales », qui élargiraient le champ de l’autonomie et la possibilité de coopération et de négociation des acteurs, et les techniques « hétéronomes », qui s’imposeraient à ces derniers et réduiraient leur marge de manœuvre pour une prise de décision au niveau local (Illich, 2021). Ces réflexions ont été prolongées dans l’analyse qu’a faite André Gorz du caractère aliénant des systèmes complexes en tant qu’ils exigent des savoirs spécialisés et entravent la capacité des individus « de donner sens à ce qu’ils font ou de comprendre le sens de ce à quoi ils concourent » (2008). L’auteur voyait dans la perte de l’intelligibilité intuitive du monde une dépossession des citoyens de leur milieu de vie, une destruction de la capacité de se prendre en charge et, *in fine*, une façon d’assurer au modèle capitaliste sa poursuite dans la voie de la croissance industrielle et de la consommation. Son analyse identifie la volonté de résister à la dégradation de l’autonomie existentielle des individus et des groupes comme un des fondements du mouvement écologique. L’aspiration à une prise en compte des exigences de l’écosystème par le jugement d’individus émancipés (Gorz, 2008) est aussi présente dans les positions plus contemporaines qui promeuvent l’idée d’un processus incrémental de l’évolution vers des modes d’habiter plus durables s’appuyant sur la participation des habitants à transformer leur cadre de vie.

À partir du début des années 2000, des collectifs de citoyens se mobilisent pour initier au niveau local une transformation des modes de vie ; ils sont portés par le sentiment que les ambitions des pouvoirs publics sont trop timorées pour tenir compte de la finitude des ressources et assumer la responsabilité des interactions avec la nature à l’égard des générations futures. Ils lancent des actions concrètes sur divers sujets tels que l’énergie, l’éducation, les transports. Le concept de « transition » émerge dans ce contexte. Celui de « ville en transition » supplante de plus en plus celui de « ville durable ». Le mouvement qui le définit, le met en œuvre et le diffuse, naît avec la prise de conscience d’une accélération des phénomènes par lesquels se manifeste l’impact des activités humaines sur le climat et la biodiversité. Il prône l’implication active des citoyens dans l’expérimentation de modes de vie plus frugaux et plus sobres sur le plan énergétique (Hopkins, 2008).

L’association des vocables « transition » et « ville » soutient l’idée d’une dialectique entre pratiques sociales et adaptation de l’espace urbain. Une notion centrale dans la transition est celle de « résilience », qui met en perspective la capacité des collectivités ou des groupes d’habitants à faire

face à la réduction de leur dépendance aux ressources non renouvelables, à absorber les perturbations occasionnées par les effets des changements à opérer et à relever le défi de chocs économiques ou climatiques. Le concept de résilience est étroitement associé à la façon dont les groupes d'habitants parviennent à infléchir les normes sociales, techniques et environnementales qui participent de la conception et du fonctionnement du système urbain (Laganier et Serre, 2017). Se pose notamment la question de savoir comment certains composants de la ville intègrent l'opérationnalité d'une gestion de crise et une adaptation aux dangers potentiels. Cette propriété dépendrait par exemple de la manière de répartir les surfaces à aménager afin d'accueillir des activités productives, y compris agricoles, ou de la capacité à organiser une économie circulaire avec des circuits courts et de proximité, ainsi qu'à anticiper la réversibilité des installations et leur adaptabilité aux usages.

Bien que les initiatives se référant à la transition aient initialement surtout été portées par des acteurs de la société civile, le terme suscite l'intérêt de responsables politiques nationaux et locaux français. Il est au cœur de la loi « Transition énergétique pour la croissance verte » du 17 août 2015 puis de la loi du 22 août 2021, dite « loi Climat et résilience ». Celle-ci s'articule autour de cinq thématiques : consommation, production et travail, déplacement, logement et artificialisation des sols, alimentation. Si les organismes consultatifs saluent le caractère opérationnel de certains objectifs et le durcissement du cadre juridique avec la reconnaissance du délit d'écocide, leur critique pointe l'insuffisance des ambitions et des moyens de suivi de la mise en œuvre des mesures. Dès lors, la question se pose de savoir si l'emprunt du terme de transition par les pouvoirs publics ne reflète pas une façon de s'extraire de la critique du développement durable, et de conjurer l'opposition entre production et sobriété.

La « fabrication » contre la « production » ?

À la lumière des développements qui précèdent, les principes associés à la ville en transition semblent entretenir une relation assez étroite avec ceux qui caractérisent le concept de « fabrique » de la ville ou de l'urbain. Ce dernier s'est également diffusé dans la recherche urbaine à partir du début des années 2000. Il prend alors l'ascendant sur celui de « production », qui s'était imposé trente ans plus tôt sous l'impulsion des courants marxistes de la sociologie urbaine. Se positionnant du point de vue de l'économie politique, ces derniers considèrent les transformations spatiales à l'œuvre depuis le xix^e siècle comme une des manifestations des logiques qui sous-tendent les systèmes économiques capitalistes, au même titre que l'organisation des rapports sociaux et du temps (Lefebvre, 1974). Au cours des années 1980 et des deux décennies suivantes, l'analyse critique des liens entre mécanismes d'accumulation des capitaux, projets politiques et modalités d'urbanisation, est approfondie par des géographes et des sociologues également d'inspiration marxiste (David Harvey, Jamie Peck, Wendy Larner), ou proches des idées de Michel Foucault ou Pierre Bourdieu. Ces chercheurs décryptent la diffusion globale des doctrines néolibérales dans le monde anglo-américain, en faisant cette fois de l'espace et de la ville des composantes centrales de leur modèle interprétatif (Pinson, 2020). Mais ces travaux ont peu de retentissement en France chez les spécialistes de la ville. À cette période, les démarches à caractère ethnographique ou anthropologique connaissent un essor important dans les lieux d'enseignement et de recherche en urbanisme et en architecture. Elles s'imposent souvent en contrepoint des approches systémiques ou structuralistes qui avaient prévalu dans les années 1970.

Du côté des praticiens et des élus, les principes de « développement local », de « démocratie de proximité » et d'« urbanisme de projet » sont opposés à ceux de la planification « centralisée », « hiérarchique » et « fonctionnaliste » des Trente Glorieuses. La maîtrise d'ouvrage publique territoriale gagne en compétence mais s'affaiblit paradoxalement au tournant des années 2000, sous l'influence des politiques économiques néolibérales qui accélèrent l'intégration des logiques de marché dans la transformation urbaine (Lorrain, 2013). Celles-ci gagnent les pratiques d'aménagement et de gestion des villes à travers les méthodes de management qui y sont transposées, les stratégies concurrentielles territoriales adoptées, les procédures partenariales public-privé promulguées et, plus

largement, la mise en œuvre de modes de « gouvernance » qui favorisent la financiarisation des biens urbains¹. Au même moment, le terme de « fabrique » s'impose. Sa systématisation paraît vouloir transfigurer les effets du double phénomène de concentration des opérateurs et d'intégration des activités entre la maîtrise du foncier et l'exploitation dans les secteurs de l'aménagement et de la construction. Alors que la programmation des espaces urbains relève de plus en plus d'une logique de « l'offre » et du « produit », le succès de la notion s'accompagne paradoxalement d'un regain d'intérêt pour « l'existant » et pour l'expertise citoyenne auxquels invitent les impératifs écologique et participatif du début des années 2000.

La métaphore de la fabrique traduit une double attention prêtée, d'une part, à la matérialité de l'espace appréhendée du point de vue des processus et dynamiques en cours (Backouche et Montel, 2007) et, d'autre part, aux compétences, savoirs et savoir-faire mobilisés (Biau et Tapie, 2009). Tirant son origine du latin *fabrica*, qui décrit à la fois le « métier d'artisan », « l'action de travailler », « l'œuvre d'art » et « l'atelier », la notion de fabrique évoque ainsi la singularité de ce qui est façonné et sa maîtrise globale par des individus qualifiés. Celle de production est associée à un modèle économique d'industrialisation plus massifié, basé sur une mécanisation et une parcellisation des tâches à l'extrême, conduisant à l'uniformité des biens réalisés et à un appauvrissement des compétences de chacun. Si le principe d'innovation est plébiscité par le modèle entrepreneurial capitaliste, les exigences de rentabilité dominent les marchés de l'aménagement et de la construction. Elles s'accompagnent d'un accroissement de la taille des opérateurs *via* des mouvements de fusion. Ces évolutions constituent des vecteurs d'inertie qui tendent à la normalisation des procès et à la standardisation des solutions à grande échelle, que paraît contester l'idée de « fabrication ».

L'intérêt pour ce terme entre également en résonance au début des années 2000 avec un ensemble d'actions menées au nom de l'expérimentation par des collectifs d'architectes ou d'artistes, ou encore par des designers, qui investissent des espaces publics ou des bâtiments à l'abandon pour susciter de manière participative de nouveaux usages. Des villes ou des aménageurs leur passent commande pour requalifier des « délaissés » ou faire vivre des espaces en attente de transformation. Des opérateurs publics ou privés les sollicitent pour développer des lieux de créativité, d'échanges, ou d'activités relevant de l'économie circulaire ou de l'agriculture urbaine. L'engouement pour l'idée de fabrique accompagne celui « d'un urbanisme transitoire » ou « de l'inattendu », pour lequel Patrick Bouchain est consacré Grand Prix de l'urbanisme en 2019 par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Fabriquer évoque un processus qui s'inscrit dans une mutation urbaine de longue durée, mais dont les différentes composantes ne sont pas précisément prédéfinies. Pour les géographes, le terme permet de penser différentes temporalités de la transformation spatiale. Il n'interdit pas le planifié, mais insiste sur la place à accorder au spontané. Selon Hélène Noizet (2013), cette dynamique est portée par « une multitude d'interactions, chronologiquement situées, entre des configurations sociales et la matérialité morphologique d'un espace urbain. Sa tension dynamique repose sur le décalage entre la temporalité diachronique du processus (au moins séculaire, et plus souvent pluriséculaire) et les temporalités toujours plus courtes et plus synchrones de l'accord social (jamais supérieur à l'échelle de la vie humaine) ». Pour l'auteure, « les formes spatiales, héritées de configurations précédentes, assurent la médiation » entre un ensemble d'interventions qui peuvent renvoyer chacune à des logiques politiques, économiques, culturelles, spécifiques. La notion décrit implicitement l'évolution des espaces comme un « processus incrémental », par le maintien apparent de certaines structures urbaines dans le temps long et par leur réactualisation partielle. L'idée de fabrique aiderait à penser

¹ « La financiarisation désigne la prise en charge de la conception, de la réalisation et de la gestion de biens immobiliers par des entreprises – fonds d'investissement, foncières cotées en bourse, gestionnaires d'actifs, etc. – dont la raison sociale est principalement de réaliser des placements afin d'en obtenir des rendements avantageux. Pour ce faire, ces entreprises mobilisent des stratégies, techniques et modes de calcul propres à la finance de marché » (Pinson, 2020).

les lieux par leurs potentialités, par la capacité des aménagements à absorber des modifications d'usages, autrement dit à travers un principe de résilience. Elle contribuerait à aborder ainsi la durabilité non pas comme un état immuable, mais comme rendant possible des réversibilités, des adaptations à l'usage. Autant de propriétés également associées au concept de « transition écologique ». Mais ces termes relèvent-ils en définitive seulement « d'actes de langage », « d'énoncés performatifs » (Austin, 1991), ou bien traduisent-ils effectivement des évolutions dans les pratiques ? Les contributions réunies dans cet ouvrage entendent apporter des éclairages sur cette question.

Bibliographie

- Austin J.-L., 1991 [1962]. *Quand dire c'est faire*, Le Seuil, coll. Points, 208 p.
- Backouche I., Montel N., 2007. La fabrique ordinaire de la ville. *Histoire urbaine*, 2 (19), 5-9.
- Biau V., Tapie G. (éd.), 2009. *La Fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses.
- Bourg D., 2013. Le développement durable a fait son temps. *Moins ! Journal romand d'écologie politique*, 6, 4-5.
- Caye P., 2020. *Durer. Éléments pour la transformation du système productif*, Paris, Les Belles Lettres.
- Emelianoff C., 2015. Ville durable. In Bourg D., Papaux A. (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF, 1038-1042.
- Emelianoff C., Levy A., 2011. Éditorial. *Espaces et sociétés*, 147 (4), 7-23.
- Forest J., 2015. Penser et fabriquer la ville durable. In Forest J., Hamdouch A., *Quand l'innovation fait la ville durable*, Lausanne, EPFL Press.
- Gorz A., 2008. *Ecologica*, Paris, Éditions Galilée.
- Hamman P., 2012. *Sociologie urbaine et développement durable*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- Illich I., 2021 [1973]. *La Convivialité*, Paris, Points Seuil.
- Hopkins R., 2008. *The Transition Handbook. From Oil Dependency to Local Resilience*, Totnes, Green books [trad. fr. *Manuel de transition. De la dépendance du pétrole à la résilience locale*, Montréal, Ecosociété, 2010].
- Laganier R., Serre D., 2017. Les conditions et la mise en œuvre de la résilience urbaine. In Thomas I., Da Cunha A. (dir.), *La Ville résiliente, comment la construire ?* Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 69-86.
- Lefebvre H., 1974. *La Production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos.
- Lorrain D., 2013. La ville et les marchés : ce qui change au début du 21^e siècle. *EspacesTemps.net* [en ligne], mis en ligne le 24 juin 2013. <http://www.espacestemp.net/articles/la-ville-et-les-marches- ce-qui-change-au-debut-du-21e-siecle/>
- Mager C., 2015. Durabilité faible/forte. In Bourg D., Papaux A. (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF, 303-306.
- Noizet H., 2013. Fabrique urbaine. In Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 389-391. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01096091>
- Pinson G., 2020. *La Ville néolibérale*, Paris, PUF.
- Scarwell H.-J., 2010. Développement durable et territoire : aspects juridiques. In Zuindeau B. (éd.), *Développement durable et territoire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 167-176.